

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19

Trois cliniques d'évaluation ouvertes dans Lanaudière

Joliette, le 3 avril 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population que **trois cliniques désignées d'évaluation de la COVID-19** sont désormais accessibles dans la région.

Ces cliniques sont situées au **CLSC de Joliette** et au **CLSC de Saint-Donat** pour le secteur nord ainsi qu'au **CLSC Desrosiers-Langlois (Terrebonne)** pour le secteur sud.¹

Les cliniques d'évaluation **remplacent les cliniques désignées de dépistage** de la COVID-19. Elles ont le mandat de procéder à l'évaluation médicale de tout patient qui désire une consultation médicale de première ligne et qui présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à ceux de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires).

L'accès aux cliniques d'évaluation se fera sur rendez-vous seulement. Ainsi, toute personne inscrite ou non inscrite à un médecin de famille, qui a de tels symptômes et qui a, ou pense avoir un besoin de consultation en médecine de famille devra téléphoner au 1 877 644-4545 afin d'obtenir une évaluation clinique par une infirmière pour être ensuite dirigée vers la ressource adéquate.

Le mandat confié aux cliniques d'évaluation permettra aux cliniques médicales et aux GMF du territoire de se concentrer sur l'accueil des personnes ne présentant pas de symptômes associés à la COVID-19 et d'ainsi réduire les risques de propagation dans ces milieux de soins.

Nouvelles orientations pour le dépistage

En raison du constat selon lequel c'est désormais la transmission communautaire qui génère le plus de cas de COVID-19 au Québec, la priorisation des dépistages a été révisée et sera désormais recentrée sur :

- Les personnes les plus à risque d'être hospitalisées ou de développer des complications à la suite de l'infection;
- Les personnes qui occupent des fonctions stratégiques dans la lutte contre l'infection au Québec.

Plus spécifiquement, les clientèles qui recevront un test de dépistage prioritaire sont les suivantes :

- P1 : les patients hospitalisés et ceux qui se présentent à l'urgence qui ont un diagnostic clinique ou *radiologique* compatible avec la COVID-19;
- P2 : les professionnels de la santé symptomatiques en contact direct avec les patients, incluant les ambulanciers;

¹ Il est à noter que la Ville de Terrebonne autorise le stationnement dans la rue pour la durée de la pandémie.

- P3 : les résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée et de résidences privées pour aînés symptomatiques ou exposés dans leur milieu de vie à une situation d'éclosion (au moins deux cas) ou de décès inattendu avec une cause respiratoire infectieuse suspectée;
- P4 : les personnes symptomatiques vivant en région éloignée, dans une communauté isolée ou issue des Premières Nations/Inuits, qui ont un accès limité à un hôpital;
- P5 : les premiers répondants ou les travailleurs du système de sécurité publique symptomatiques et les autres travailleurs fournissant des services essentiels;
- P6 : certaines personnes symptomatiques de la communauté, sur recommandation directe du directeur de santé publique.

Suivant ces nouvelles orientations, les dépistages seront désormais réalisés dans les cliniques d'évaluation, ce qui permettra de concentrer l'offre de service dans un même endroit et d'assurer une réponse plus complète aux besoins des patients.

Pour de l'information générale sur la COVID-19, dont le Guide autosoins, et pour suivre l'évolution de la situation :

Site Web : quebec.ca/coronavirus

Téléphone : 1 877 644-4545

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière